

COMMUNIQUE FINAL

Il s'est tenu, ce mardi 10 Septembre 2019, une réunion extraordinaire de la Commission de Suivi des Activités Minières en Province du Nord-Kivu, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines et Finances dans la salle de réunion du gouvernorat.

A l'ordre du jour, l'évaluation du niveau d'exécution du protocole d'accord du 12 Juin 2018 liant la SMB à la COOPERAMA.

Après débat et délibération, il a été convenu, pour privilégier le bon climat de cohabitation pacifique contenu dans le protocole d'accord ce qui suit :

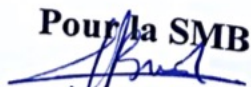
1. A charge des parties SMB et COOPERAMMA, de procéder chacune à l'élaboration d'un cahier des charges des revendications à soumettre à l'autre quant à l'application du protocole dans un délai ne dépassant pas 7 (sept) jours;
2. A charge de la Commission de Suivi des Activités Minières (CSAM) d'organiser une descente d'évaluation à BISUNZU pour un état de lieu actualisé de la situation sur terrain;
3. Sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province, entrevoir dans un bref délai une réunion stratégique entre les deux leaders de deux parties (SMB et COOPERAMA).

Fait à Goma au jour, mois et an que dessus.

Pour la CSAM

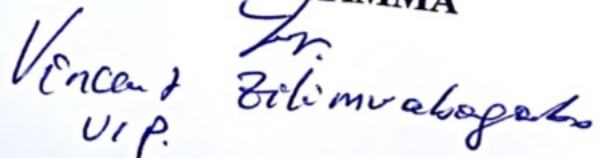


Pour la SMB



Loïc BONDUQUE
DGA

Pour la COOPERAMMA



Vincent
VIP.